

Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

District de: Québec No. division: 2

No. cour: 200-11-028449-232 No. dossier: 43-2932343

FORMULAIRE 68

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Succession de feu Dominic Dumont

	✓ original
Avis	s est donné de ce qui suit :
1.	Succession de feu Dominic Dumont a déposé une cession le 13ième jour d'avril 2023, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2.	La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 3ième jour de mai 2023, à 16:00, à par vidéoconférence Teams. Si vous désirez joindre ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer par courriel au : reclamation-Claims@rcgt.com.
3.	Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4.	Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5.	Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
Dat	té le 13ième jour d'avril 2023, à Québec, Québec.
	Raymond Chahot Inc

Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec No. division: 2

No. cour: 200-11-028449-232 No. dossier: 43-2932343

FORMULAIRE 79

Bilan - Faillite non commerciale

(paragraphe 49(2), alinéa 158(d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Succession de feu Dominic Dumont

	ACTIFS				
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés	Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars
1. Espèces en main	Espèces en Banque - à vérifier	\$1.00		\$0.00	\$1.00
2. Ameublement		\$0.00		\$0.00	\$0.00
3. Effets personnels		\$0.00		\$0.00	\$0.00
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER, etc.	Assurance-vie Canada vie - à vérifier	\$1.00		\$0.00	\$1.00
5. Valeurs mobilières		\$0.00		\$0.00	\$0.00
6. Immeubles - Maison		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Chalet		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Terrain		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble et Terrain		\$0.00		\$0.00	\$0.00
7. Véhicules motorisés - Automobile		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motocyclette		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motoneige		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Autre		\$0.00		\$0.00	\$0.00
8. Équipement de loisirs		\$0.00		\$0.00	\$0.00
9. Remboursement d'impôt estimé		\$0.00		\$0.00	\$0.00
10. Autres actifs	Participation dans Les Réchauds ADN Inc à vérifier	\$1.00		\$0.00	\$1.00
	Participation dans Mégalodôme Golf Inc à vérifier	\$1.00		\$0.00	\$1.00
TOTAL		\$4.00		\$0.00	\$4.00

			SSIF				
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
1	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9		\$0.00	\$0.00	\$0.00	6
2	Alain Desrochers	33, Montée Saint-Castin Lac Beauport, Québec, Canada, G3B 2R7		\$27,000.00	\$0.00	\$0.00	8
3	Alphonse Roy	200-140, Grande Allée Est Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$221,781.00	\$0.00	\$0.00	8
4	André Lessard	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$50,000.00	\$0.00	\$0.00	8
5	Anne-Marie Côté	200-140, Grande Allée Est Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$15,000.00	\$0.00	\$0.00	8
6	Capital MAB inc	58, Jacques-Labrecque Baie-Saint-Paul, Québec, Canada, G3Z 0A1	Hyp - NRoy-117- 937 Roland- Beaudin QC	\$1.00	\$0.00	\$0.00	2
7	Christian Verret	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$13,333.00	\$0.00	\$0.00	8
8	Claude Lacasse	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$32,000.00	\$0.00	\$0.00	8
9	Courtage Nicolas Roy inc	1070 rue des Îles-du-Vent Québec, Québec, Canada, G7A 0G8		\$275,000.00	\$0.00	\$0.00	9
10	Dave Baillargeon	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$50,000.00	\$0.00	\$0.00	8
11	Elyse Dumont	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$20,000.00	\$0.00	\$0.00	8
12	Eric Normand	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$80,000.00	\$0.00	\$0.00	8
13	François Sylvain	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$25,000.00	\$0.00	\$0.00	8
14	Françoise Fréchette	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$0.00	\$0.00	\$0.00	8
15	Gestion Vi Roy inc	1070, rue Îles-du-Vent Québec, Québec, Canada, G7A 0G8		\$89,000.00	\$0.00	\$0.00	9
16	Gilles Piché	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$10,000.00	\$0.00	\$0.00	8
17	Hélène Gourdeau	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$50,000.00	\$0.00	\$0.00	8
18	Jacques Dumont	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$80,000.00	\$0.00	\$0.00	8
19	Jérôme Raîche	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$305,000.00	\$0.00	\$0.00	8
20	Jessy Veilleux	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$5,000.00	\$0.00	\$0.00	8
21	Louise Gilbert	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$15,000.00	\$0.00	\$0.00	8
22	Lyne Joseph	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$33,000.00	\$0.00	\$0.00	8
23	Marc Bilodeau	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$340,000.00	\$0.00	\$0.00	8
24	Martin Guay	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$15,000.00	\$0.00	\$0.00	8
25	Ministère du Revenu du Québec (QC)	1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65- 9K Québec, Québec, Canada, G1N 4V5		\$0.00	\$0.00	\$0.00	9
26	Nicolas Roy	1070 Des Îles-Du-Vent Lévis, Québec, Canada, G7A 0G8		\$600,000.00	\$0.00	\$0.00	8
27	Patrick Courex	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$17,000.00	\$0.00	\$0.00	8
28	Pierre Doré	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	8

		PA	SSIF				
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
29	Réjean Després	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$20,000.00	\$0.00	\$0.00	8
30	Robert Houle	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	8
31	Sonia Savard	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$20,000.00	\$0.00	\$0.00	8
32	Stéphane Bolduc	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$217,422.00	\$0.00	\$0.00	8
33	Sylvain Belleheur et Cyndy Michaud	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$40,000.00	\$0.00	\$0.00	9
34	Sylvie Lamoureux	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$10,000.00	\$0.00	\$0.00	8
35	Vincent Chatigny	200-140 Grande Allée E Québec, Québec, Canada, G1R 5P7		\$3,000.00	\$0.00	\$0.00	8

Sous-Total: \$2,680,537.00 \$0.00 \$0.00 Total: \$2,680,537.00

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU FAILLI

1.	DONNÉES PERS	SONNELLES			
١		famille:	Prénoms:	État civil:	Né(e) le:
	Dumo		Succession de feu Dominic	Célibataire	110(0) 10.
 2. F	Pseudonymes:				
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	65 chemin Ste	-foy, Québec, Québec, Canada, G1V 4S4		
	Nom complet de l'		•		
	Nom de l'employe	·	Profession (failli):		
	. ,	,			
7A.	. Nombre de pers	onnes dans l'uni	té familiale incluant le Failli:		1
	Nombre de pers				0
			durant les cinq dernières années?		Non
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	CÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, A	U CANADA OU AILLEURS :	-
	. Vendu ou dispos				Non
			emises ordinaires à vos créanciers ?		Non
9C.	. Subi des saisies	de quelques bie	ens par vos créanciers?		Non
C	AU COURS DES	CINQ ANNÉE	S PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VO	OUS, AU CANADA OU AILLEI	JRS:
10/	A. Vendu ou dispo	osé quelques bie	ns?		Non
10E	3. Fait quelques d	lons de plus de	500 \$ à des parents ou d'autres personnes?		Non
			IRES : Annexez le formulaire 65 au présent formulair	e.	
			tion sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?		Non
11E	3. Avez-vous déjà	été en faillite au	ı Canada?	I	Oui
_		Date de dépôt	Emplacement	Syndic	Date de libération
D	43-110143	03/02/2000	Pintendre	Raymond Chabot	04/11/2000
12.	Vous attendez- biens au cours		des sommes d'argent en dehors du cours normal des affai s mois?	res ou autres	Non
13.			native aux questions 9, 10 ou 12, veuillez donner des déta	ils :	
14.	Donnez les rais	ons de vos diffic	ultés financières:		
su	ccession insolv	able			
sole our	ennellement), dé r d'avril 2023, et inis par la Loi sur	clare que le bila indiquent au co	ominic Dumont, de ville de Québec, dans la province d an est, au meilleur de mon connaissance, un relevé cor amplet tous mes bienset transactions de quelque nature colvabilité.	mplet, véridique et entier de m	ies affaires en ce 12ièn
prov	vince de Québec	, devant moi à 0	OLENNELLEMENT) à distance par Succession de feu D Québec ville dans la province Québec ce 12ième jour d'a ou de la déclaration à distance.		
prov qua Cin	vince de Québec int à l'administrat die Cloutier 1723 mmissaire à l'ass	, devant moi à (ion du serment	Québec ville dans la province Québec ce 12ième jour d'a ou de la déclaration à distance. ur la province Québec		

Page 4 de 10

District de: Québec No. division: 2

No. cour: 200-11-028449-232 No. dossier: 43-2932343

FORMULAIRE 65

État mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale et Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

(article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Dans l'affaire de la faillite de Succession de feu Dominic Dumont

✓ originale	modifiée
y originale	modifiee

Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale, la situation financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi sont les suivants :

REVENU MENSUEL				
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total	
TOTAL DU REVENU MENSUEL	\$0.00(1)	\$0.00(2)*		
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FA	AMILIALE ((1) + (2))		\$0.00(3)	

DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES				
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total	
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires	\$0.00(4)	\$0.00(5)		
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires De L'Unité Familiale ((4) + (5))			\$0.00(6)	
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI((1) - (4))		\$0.00(7)		
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ((3) - (6))		\$0.00(8)		
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE FAILLIE ((7) / (8) X 100))	L'UNITÉ FAMILIALE	ATTRIBUABLE AU	0 %(9)	

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale) :	
Description	Total
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	\$0.00(10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	\$0.00(11)

Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente	
Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:	1
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois:	\$0.00(12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif	\$0.00(13)
Montant résiduel versé à l'actif ((12) - (13))	\$0.00(14)

Paiements requis suivant l'Instruction sur le revenu excédentaire

Montant mensuel requis par l'Instruction sur le revenu excédentaire basé sur le pourcentage établi à la ligne (9)	\$0.00(15)
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)	\$0.00(16)
Daté le 12ième jour d'avril 2023, à Québec, Québec.	
Syndic autorisé en insolvabilité Par: Succession de feu Dor Débiteur	minic Dumont



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8),102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

Succession de feu Dominic Dumont (43-2932343)

Créanc	ier :	Téléphone :
Adresse	e:	Télécopieur :
		Courriel :
Je certit 1.	fie ce qui Je suis l	e créancier du débiteur susnommé (ou je suis (préciser le poste ou la fonction), de
		(nom du créancier ou du représentant du créancier).
2.	Je suis a	au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
4.	justificat	eance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces ves ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.) la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises
	п	Réclamation non garantie au montant de\$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi) En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et : Pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire. Pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)
		Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de\$
	п	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des recus de livraison.) ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de ______\$. ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de ______\$. Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de ___ ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de ______\$. ## Réclamation contre les administrateurs au montant de ______ \$ (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.) J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant) Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) 5. Au meilleur de ma connaissance, 🗆 je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) ou 🗅 je ne suis pas lié (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur. 6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.) 7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.) Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire. 🗖 Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée. _(ville) cette _____(journée) de _____ (mois), (année) Daté à Signature de Créancier ou un Officier Autorisé Témoin Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie tell qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Je,		(nom de créancier ou un	officier autorisé), de	(ville), créancier
dans l'affaire susi	mentionnée, nomme		(nom de la personne nommée), de	
celui-ci étant habi	,n ilité à nommer un autre fondé d	non fondé de pouvoir à tous é de pouvoir à sa place (ou n'é	égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réd tant pas habilité à nommer un autre fondé de p	ception de dividendes, ouvoir à sa place).
Date le	(jour) de	(mois),	_ (année), dans la ville de	(ville), dans la
province de	(province).		_ (année), dans la ville de	
Témoin		_	Créancier (personne physique)	
			Créancier (personne morale)	
		Par		
Témoin			Nom et titre du signataire autorisé	
		Procura	tion	

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraitre sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoin est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

• En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées »



AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

We strongly encourage you to send your proof of claim by email. Reclamation-Claims@rcgt.com ***********************************
Reclamation-Claims@rcgt.com

NOTE IN ORTANIE
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, EI
COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DE
MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORME
À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTIT
DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEUR
RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF TH SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUC DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT' INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATING CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF TH MEETING.
IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.

Merci,
Thank you,
RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

FORMULAIRE 1.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté du 13ième jour de avril 2023 ,à Québec, Québec.

Personne responsable (expéditeur) : Stéphane Gauvin -

(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)

Syndic autorisé en insolvabilité

Dénomination sociale (le cas échéant) : Raymond Chabot Inc.

Adresse: 140, Grande Allée Est, bureau 200,

Québec, Québec, G1R 5P7

Téléphone : (855)724-2268 #

Télécopieur : (418)723-5552 #

Courriel: Reclamation-Claims@rcgt.com

AVIS

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.